

Questionnaire d'appropriation du RNIV

*Annexe au formulaire de candidature
démarches-simplifiées.fr*

Programme SUN-ES - volet 1
INSTRUCTION N° DGOS/PF5/DNS/CTO/2021/167
du 26 juillet 2021

Statut : Classification : Date de publication :
Validé / Publique / 03-09-2021



Annexe 1 – Questionnaire d’appropriation du RNIV

Objet du questionnaire

L’appropriation du RNIV constitue l’un des 6 prérequis à atteindre dans le cadre du programme SUN-ES.

Pour atteindre l’exigence du prérequis « Appropriation du RNIV », il est demandé aux établissements candidats de compléter toutes les questions obligatoires du présent questionnaire. La complétude du questionnaire implique d’avoir pris connaissance du RNIV 1 et 2, sans quoi certaines questions resteront sans réponse.

[Ce questionnaire est à remplir directement sur le formulaire de candidature démarches-simplifiées.fr, disponible sur le lien suivant : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-au-programme-du-segur-usage-numerique.](https://www.demarches-simplifiees.fr)

Les questions ou remarques sur le questionnaire peuvent être adressées au référent Ségur numérique de votre région, ou à l’adresse mail : dgos-sun@sante.gouv.fr

Communication et diffusion du RNIV

1. Au sein de votre structure, quels sont les profils de personnes qui ont pris connaissance du RNIV 1 et 2 ainsi que du Référentiel d’Identifiant National de Santé ?

.....
.....
.....

2. Quelles sont les actions de communication que vous avez mises en œuvre pour faire connaître le RNIV 1 et le RNIV 2 ?

.....
.....
.....

3. Quelles sont les actions que vous avez mises en œuvre pour former le personnel au contenu du RNIV 1 et RNIV 2 ?

.....
.....
.....

L'identification primaire d'un usager

4. Dans le cadre de la création d'une nouvelle identité numérique, doit-on systématiquement procéder à une recherche d'antériorité d'identité au niveau du référentiel identité de la structure ?

- Oui
- Non

5. Pouvez-vous expliciter comment vous réalisez une recherche d'antériorité d'identité au niveau du référentiel identité de votre structure ?

.....
.....
.....

6. Au sein de l'établissement, comment peuvent être créées les nouvelles identités numériques ?

- A partir des traits INS récupérés automatiquement après interrogation du téléservice INSi
- A partir du scan du passeport ou de la carte d'identité nationale
- Par la saisie manuelle de traits d'identité fournis directement par l'utilisateur ou un accompagnant
- A partir des données d'identité récupérées directement dans le dossier médical du patient
- A partir de l'identité numérique transmise par une autre structure ayant pris en charge l'utilisateur ou par le patient lui-même

7. Quels sont les traits stricts définissant l'identité numérique d'un usager ?

Plusieurs réponses possibles

- Nom de naissance
- Nom d'usage
- Premier prénom de naissance
- Numéro de carte d'identité nationale
- Eventuels autres prénoms de naissance
- Date de naissance
- Numéro de téléphone
- Sexe
- Code postal du domicile
- Code INSEE du lieu de naissance
- Numéro de passeport

8. Parmi les traits stricts, quels sont ceux qui doivent être saisis a minima dans le SI pour créer une identité numérique ?

Plusieurs réponses possibles

- Nom de naissance
- Nom d'usage
- Premier prénom de naissance
- Numéro de carte d'identité nationale

- Eventuels autres prénoms de naissance
- Date de naissance
- Numéro de téléphone
- Sexe
- Code postal du domicile
- Code INSEE du lieu de naissance
- Numéro de passeport

9. Des traits d'identification complémentaires peuvent-ils être utilisés ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser lesquels :

10. Le téléservice INSi est-il opérationnel pour votre structure ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelles en sont les raisons ?

11. De quelle manière le téléservice INSi peut-il être interrogé ?

- Par saisie des traits d'identité enregistrés localement ou transmis par un tiers
- Par l'intermédiaire de la carte Vitale
- Aucun des deux
- Autre : explicitez ce moyen

12. Dans le cas où l'interrogation du téléservice INSi se fait par le mode saisie, quels sont les traits d'identité à saisir ?

.....

13. Quels sont les cas d'usage pour lesquels il n'y a pas lieu d'interroger le téléservice INSi ?

.....

14. Lequel de ces 4 statuts de confiance de l'identité numérique permet de référencer et transmettre les données de santé avec le matricule INS ?

Une seule réponse possible

- Identité provisoire
- Identité validée
- Identité récupérée
- Identité qualifiée

15. Comment doit s'effectuer le contrôle de l'identité du patient et à l'aide de quels éléments ?

Plusieurs réponses possibles

- En demandant au patient son nom d'usage
- En demandant au patient son nom de naissance
- En demandant au patient son prénom
- En demandant au patient sa date de naissance
- En interrogeant sa famille
- En demandant d'épeler son nom d'usage
- En demandant d'épeler son nom de naissance
- En vérifiant sur le bracelet
- En accédant à son dossier médical si existant
- En demandant les papiers d'identités
- En comparant avec sa photo

16. Est-il autorisé de procéder à la validation d'une identité numérique sans pouvoir contrôler sa cohérence à la lumière d'un titre d'identité, ou de son équivalent numérique ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser les contextes :

17. Lesquelles de ces informations doivent figurer sur tous les documents produits par votre établissement contenant des données de santé ?

Plusieurs réponses possibles

- Nom de naissance
- Premier prénom de naissance
- Nom d'usage
- Prénom(s) d'usage
- Date de naissance
- Code INSEE du lieu de naissance
- Sexe
- Matricule INS

18. Dès lors qu'une identité est qualifiée ou récupérée, les traits INS doivent-ils remplacer les traits stricts locaux ?

- Oui
- Non

19. Dès lors qu'une identité est qualifiée, l'IPP patient peut-il être utilisé dans le cadre d'échange de données vers l'extérieur ?

- Oui
- Non

20. Pouvez-vous décrire brièvement à quel(s) niveau(x) organisationnel(s) de votre structure sont réalisées les actions suivantes ?

- a) Création d'une nouvelle identité numérique :
- b) Qualification des identités numériques :

Gestion des risques liés à l'identification des usagers

21. Comment gérez-vous en interne une erreur d'attribution d'identité numérique constatée ?

.....
.....
.....

22. Quelle est votre organisation pour gérer la fusion des identités numériques de vos patients ?

.....
.....
.....

23. Avez-vous formalisé des procédures qui précisent la conduite à tenir a minima pour les cas suivants ?

Veillez cocher les cases pour lesquelles des procédures existent :

- Retranscription d'une identité INS reçue sur format papier
- Quand il est constaté une divergence avérée entre l'identité numérique locale et les traits INS à l'occasion d'un appel INSi (que ce soit lors d'une recherche initiale ou d'une opération de vérification)
- Lorsque la qualification de l'identité numérique n'est pas possible à court terme faute de présentation de documents d'identité à haut niveau de preuve
- En cas d'erreur d'attribution d'un matricule INS à un usager
- Aucune procédure n'existe

24. Les Evènements indésirables rencontrés font-ils l'objet de retours d'expérience ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser pourquoi ?

25. Disposez-vous de référent(s) identitovigilance ?

Plusieurs réponses possibles

- Oui, au niveau de notre structure
- Oui, au niveau du groupement
- Non

Si oui, quelles sont les missions associées à votre référent(s) identitovigilance ?

Si non, veuillez préciser pourquoi ?

26. Avez-vous mis en place une politique d'identitovigilance ?

Plusieurs réponses possibles

- Oui, elle est propre à notre structure
- Oui, elle est commune à plusieurs structures associées (notamment groupement)
- Non

Si non, veuillez préciser pourquoi ?

27. Avez-vous communiqué sur l'existence de cette politique et sensibilisé les professionnels quant à son contenu ?

Plusieurs réponses possibles

- Oui, au niveau de notre structure
- Oui, au niveau du groupement
- Non

Si non, veuillez préciser pourquoi ?

28. La politique d'identitovigilance est-elle formalisée sous forme de charte ?

- Oui,
- Non

Si non, veuillez préciser pourquoi ?

29. Parmi les éléments suivants, quelles informations une charte d'identitovigilance doit obligatoirement comprendre ?

- La politique et la gouvernance mises en œuvre dans la structure
- La description des systèmes d'informations participant à l'identification primaire de l'utilisateur et des interfaces
- Les modalités d'attribution des habilitations pour la gestion des identités numériques
- La description des solutions d'identification primaire et secondaire de l'utilisateur en vigueur dans la structure
- La méthode d'implémentation de l'INS dans les solutions logicielles
- La gestion documentaire associée à l'identification des usagers et à la gestion des risques
- Les références réglementaires et techniques applicables

- Le taux moyen de doublons d'identité par mois
- Les droits de l'utilisateur

30. Avez-vous intégré les recommandations du RNIV 2 dans la structuration de votre gouvernance autour de l'identitovigilance ?

Plusieurs réponses possibles

- Oui, au niveau de notre structure
- Oui, au niveau du groupement
- Non

Si non, veuillez préciser pourquoi ?

31. Dans le cadre d'un GHT, pouvez-vous expliciter comment s'articulent les CIV d'établissements avec la CIV du GHT ?

.....

32. Quelles sont les missions assurées par votre cellule d'identitovigilance ?

- Participer à la formation des professionnels dans le cadre du plan de de formation de la structure, y compris lors de l'accueil des nouveaux arrivants, toutes catégories de professionnels confondues ;
- Initier et mener des actions de sensibilisation des usagers et des partenaires externes ;
- Analyser les risques a priori y compris relatifs à la sécurité informatique ;
- Formaliser les documents qualité relatifs à l'identitovigilance ;
- Définir, suivre et analyser les indicateurs relatifs à l'identitovigilance ;
- Réaliser des audits de connaissance et de pratiques ;
- Guider les professionnels sur la conduite à tenir vis-à-vis des cas particuliers ;
- Contrôler la qualité des identités dans les domaines d'identification utilisés par la structure :
- Contribuer au rapprochement d'identité entre structures :
- Réaliser la veille réglementaire et technique.
- Participer aux instances des Réseaux Régionaux des référents identitovigilance

Si autre, veuillez préciser :

33. Quelles actions préventives menez-vous auprès de vos agents pour faire connaître les procédures d'identitovigilance ?

.....

34. Quelles actions avez-vous mises en œuvre pour informer et sensibiliser les usagers à l'identitovigilance ?

.....
